

Nyon, le 12 septembre 2024

Information à l'attention des communes et communautés intercommunales du bassin versant du Léman

Chers partenaires de la CIPEL,
Madame, Monsieur,

Dans le cadre du plan d'action de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL), l'étude collaborative « **Pla'stock** » a été menée par l'Association pour la sauvegarde du Léman (ASL), en partenariat avec l'Université de Genève. Cette recherche participative à dimension internationale a permis de quantifier les particules de plastique présentes sur les plages du Léman mettant en lumière l'étendue de cette pollution.

Les résultats révèlent une moyenne préoccupante de 7'600 particules de **microplastiques** (0.3 mm à 5 mm) par mètre carré, ce qui dépasse les niveaux observés dans d'autres études comparables. 60 % de ces particules sont des fibres textiles synthétiques, issues notamment du lavage ou de l'usure des vêtements, tandis que les 40 % restants proviennent de la fragmentation de plastiques plus grands.

Les macroplastiques, visibles à l'œil nu, ont été recensés par 100 bénévoles formés et présentent une concentration moyenne de 3,4 éléments par mètre linéaire. Bien que l'on observe une légère diminution par rapport aux études précédentes, les plages restent exposées à l'arrivée de macroplastiques. Parmi les déchets les plus fréquemment collectés figurent les fragments de plastique de petite taille (<2,5 cm), suivis des mégots de cigarettes, les emballages alimentaires, ainsi que les granulés plastiques à usage industriel.

Sur l'ensemble des plages publiques autour du Léman, le stock de pollution est estimé à **43'400 éléments de macroplastiques** et **519'840'000 particules de microplastiques**. Ces déchets proviennent des rives du Léman, de ses affluents et de l'ensemble du bassin versant, incluant votre commune.

En réponse à cette problématique et concernant le territoire français, l'Union Européenne a imposé des mesures proactives avec notamment l'installation obligatoire de préfiltres sur les machines à laver d'ici 2025, afin de limiter cette source majeure de pollution. En Suisse, toutefois, le Conseil Fédéral et le Conseil National ont rejeté la motion de 2019 visant à rendre ces préfiltres obligatoires, en raison des coûts élevés pour les consommateurs et des bénéfices environnementaux jugés incertains.

Dans ce contexte, il est crucial de promouvoir des initiatives volontaires pour réduire cette pollution. **Chaque commune du bassin versant du Léman a la possibilité d'agir** en prenant des mesures concrètes telles que :

- **Encourager des politiques publiques plus strictes** sur la production, l'utilisation et la gestion des plastiques ;
- **Être exemplaire au niveau des établissements publics** (mise à disposition de carafes d'eau, vaisselle réutilisable, préfiltres sur les machines à laver, etc.) ;
- **Former les équipes de voirie** à la gestion des déchets plastiques sur les chantiers communaux (rubalises, attaches-câbles, bâches...)
- **Recommander l'utilisation de contenants réutilisables** lors des événements ;
- **Encourager les entreprises locales émettrices de plastiques** à prendre des mesures pour prévenir les fuites de granulés industriels et de fibres plastiques (issus du béton armé) dans l'environnement ou dans les eaux usées ;
- **Sensibiliser les citoyens** à l'importance de ne rien jeter dans la nature, sur les plages, les routes, les trottoirs ou dans les WC ;
- **Informers les habitants** sur les matériaux plastiques présents dans de nombreux vêtements et promouvoir l'utilisation de sacs de lavage anti-microfibres pour capturer une partie des fibres relâchées lors des lessives.

En effet, les plastiques rejetés dans les eaux communales, même éloignées du Léman, peuvent être transportés jusqu'à ses berges et plages, où ils se fragmentent progressivement en microplastiques et finissent par intégrer la chaîne alimentaire. En raison de leur toxicité et du risque d'étouffement qu'ils représentent, ces plastiques constituent une menace sérieuse pour les organismes aquatiques et l'ensemble de l'écosystème lacustre.

Les prélèvements effectués sur 25 plages suisses et françaises montrent des niveaux de pollution variables. En Suisse, les plages des Grangettes (canton de Vaud) et du Bouveret (canton du Valais) se distinguent par leur forte concentration en microplastiques et macroplastiques, probablement due à leur proximité avec l'embouchure du Rhône et, pour les Grangettes, avec le Grand-Canal, ainsi qu'à leur exposition aux vagues, courants et vents. La plage de Port Choiseul (canton de Genève) présente également une concentration significative de microplastiques. En France, la plage d'Amphion-Publier se démarque par une forte présence de macroplastiques.

Nous vous invitons à consulter le [rapport détaillé](#) pour un aperçu complet des types de plastiques retrouvés et des variations de contamination entre les 25 plages étudiées. Vous pouvez également consulter la revue « [Lémaniques N°127](#) » de l'ASL qui traite de ce sujet.

Nous restons à votre disposition pour toute assistance dans la mise en œuvre des mesures précitées, que ce soit par la création de matériel de sensibilisation ou par la fourniture d'informations complémentaires.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette étude et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Nicole Gallina
Secrétaire générale de la CIPEL



Suzanne Mader-Feigenwinter
Secrétaire générale de l'ASL

Destinataires :

Toutes les communes du bassin versant, ainsi que les communautés intercommunales ;

Valais :

Christine Genolet-Leubin - Cheffe du service de l'environnement, Canton du Valais
Thierry Pralong - Chef de section eaux de surface et déchets, Canton du Valais

Vaud :

Yvan Rytz - Directeur général de l'environnement, Etat de Vaud
Sylvain Rodriguez - Directeur de l'environnement industriel, urbain et rural, Etat de Vaud

Genève :

Philippe Royer – Directeur de l'office cantonal de l'environnement, Etat de Genève
Gilles Mulhauser – Directeur de l'office cantonal de l'eau, Etat de Genève
Jacques Martelain – Directeur du service de géologie, sols et déchets

Haute-savoie :

Julien Langlet – Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie
Damien Assadet – Chef de service Eau et environnement - DDT74
Alice Siliadin – Cheffe de missions Lacs - DDT74
Martial Saddier – Président du Conseil départemental de Haute-Savoie

Ain :

Jean Royer – Chef du service environnement. Direction départementale des territoires de l'Ain
Aurélien Charillon – Conseillère départementale de l'Ain